

Neuchâtel, le 14 janvier

Trois châteaux et un hôtel particulier pour se marier au civil

C'est une nouveauté pour les habitant-e-s de la nouvelle commune : désormais il est possible de se marier au civil le samedi dans quatre lieux d'exception de l'arrondissement d'état civil de Neuchâtel. A partir de cette année, les châteaux de Valangin, Cormondrèche, Cressier et l'Hôtel DuPeyrou ouvriront leurs portes chaque mois pour accueillir des célébrations de mariages civils et, suivant le lieu, également la suite des festivités.

De l'avis des observateurs, c'est une tendance qui monte : de plus en plus de couples souhaitent placer le mariage civil au cœur de des festivités de cet événement particulier. Jusqu'ici, pour les personnes domiciliées en ville de Neuchâtel, la célébration officielle n'était possible qu'en semaine, le plus souvent à l'Hôtel de Ville. Mais les prestations s'élargissent dans le cadre de la nouvelle commune fusionnée.

« Cette nouvelle offre est très réjouissante, car elle permet de répondre encore davantage aux désirs des futur-e-s marié-e-s ! Nous sommes très satisfaits d'avoir pu reprendre cette pratique exercée préalablement dans les villages et l'étendre sur les différents lieux d'exception pour les habitant-e-s de notre arrondissement », a souligné la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville. Il était en effet déjà possible, dans les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, de se marier le samedi au civil.

Modalités pratiques

Cette année les dates possibles de mariage civil dans les 4 lieux d'exception sont les samedis suivants : 20 février, 20 mars, 24 avril, 29 mai, 19 juin, 10 juillet, 28 août, 4 septembre, 23 octobre, 20 novembre, pour autant que les consignes sanitaires liées à la pandémie permettent de tenir une cérémonie.

Les personnes intéressées doivent prendre contact préalablement avec les 4 établissements pour réserver une date (coordonnées sur leurs sites internet respectifs), puis ensuite contacter l'office d'état civil de Neuchâtel. A noter qu'il sera toujours possible

de se marier en semaine dans 9 salles communales de l'arrondissement (lieux d'exception compris). Attention, une fois la procédure préparatoire au mariage clôturée, la célébration doit se faire dans les trois mois.

L'arrondissement d'état civil de Neuchâtel

L'arrondissement d'état-civil de Neuchâtel est le résultat du regroupement des arrondissements de Cressier et d'Hauterive en 2020 ainsi que de la fusion de Neuchâtel avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin en 2021. Il concerne donc environ 60'000 habitant-e-s répartis sur 9 communes à l'est et à l'ouest du littoral neuchâtelois. Les prestations sont centralisées à l'office d'état civil, rue de l'Hôtel-de-Ville 1 à Neuchâtel. Horaires et contacts : www.neuchatelville.ch/etatscivil.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville, 032 717 72 01

Bertrand Cottier, chef du service de la population et des quartiers, 032 717 72 21

